

Subventions pour congrès

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la 17^{ème} Commission, d'allouer, en plus d'éventuelles prestations matérielles, les aides suivantes :

- 4 000 F à la Fédération Nationale des Chauffeurs Routiers Poids Lourds et Assimilés pour l'organisation de son congrès national, les 18 et 19 mai dernier à Micropolis. 300 délégués régionaux ont assisté à cette manifestation.

- 5 000 F à l'Association Nationale des Médaillés de la Résistance Française qui a tenu son congrès national du 4 au 6 octobre dernier, au Kursaal. Plus de 200 personnes y ont participé.

- 5 000 F à l'Amicale Nationale des Anciens Présidents de la Ligue d'Athlétisme pour l'organisation de son congrès national, les 26 et 27 octobre dernier. Ce congrès a rassemblé une centaine de personnes environ. Le budget prévisionnel était de 110 000 F.

- 3 000 F au Centre Régional de Documentation Pédagogique qui organise en partenariat avec l'Université, le Rectorat et la Ligue Nationale de l'Enseignement, un colloque « Histoire des Religions ». Une cinquantaine de spécialistes universitaires sont attendus. Le budget prévisionnel s'élève à 233 000 F dont une part importante est réservée à la publication des actes.

- 6 000 F à la CFDT-Fédération Justice pour la préparation de son 4^{ème} congrès national et du colloque afférent « justice, citoyenneté, Europe », du 26 au 29 novembre, au Kursaal. 130 délégués venant de toute la France sont attendus. Le budget prévisionnel s'élève à 176 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense, soit 23 000 F, sera imputée au chapitre 961.4/657.89052 code service 200 du BP de l'exercice courant.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Là aussi, fréquemment, des responsables viennent me voir et je leur confirme qu'on attribue des subventions pour les congrès. Je leur demande alors de voir cela avec l'Adjoint concerné qui a une enveloppe et qui fera au mieux. Pour la Mutualité Sociale Agricole, j'ai vu mon Adjoint pour lui signaler que c'était un peu exceptionnel, donc qu'il fallait que la subvention soit vue en conséquence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.